

Contrat de fourniture de légumineuses fourragères
pour l'alimentation des élevages
CAMPAGNE 2022

Ce contrat engage :

- **Le demandeur** : (Raison sociale)
(N° PACAGE) :

et

- **l'éleveur** : (Raison sociale)
(N° PACAGE) :

Le demandeur s'engage à cultiver et à livrer à l'éleveur :

- ✓ ha (préciser la superficie) de légumineuses fourragères pures ou en mélange entre elles ou en mélange avec d'autres espèces de céréales ou d'oléagineux
..... (préciser les espèces entrant dans la composition du fourrage),
- ✓ issus de la récolte de la campagne 2022.

L'éleveur s'engage¹ :

- ✓ à prendre livraison de l'ensemble du fourrage précisé ci-dessus,
- ✓ ET à ne pas avoir lui-même demandé l'aide aux légumineuses fourragères,
- ✓ ET à être en contrat direct avec UN SEUL demandeur de l'aide aux légumineuses fourragères,
- ✓ ET à satisfaire les conditions d'éligibilité relatives au seuil de 5 UGB herbivores ou monogastriques.

Fait en 2 exemplaires à, le

Le demandeur : <i>Nom, prénom, signature (de tous les associés pour un GAEC)</i>	L'éleveur : <i>Nom, prénom, signature (de tous les associés pour un GAEC)</i>
--	---

¹ Cf. la notice PAC_2022 « dispositions particulières aux aides couplées à la surface » disponible sous telePAC